



Transport

Dispositif « Sortir Plus » - AGIRC-ARRCO

Normandie

| CONTACT

Dispositif "Sortir Plus" - AGIRC-ARRCO

14-16 RUE DES JACOBINS

14000 CAEN

Tél. : 09 71 09 09 71

Site web : <https://www.agirc-arrco.fr/>

| ÉQUIPES

Président

Madame Brigitte Pisa

Directeur

Monsieur François-Xavier Selleret

| PUBLIC

Type de handicap

- Toutes situations de handicap
- Avancée en âge

Plus de 75 ans - ressortissants AGIRC-ARRCO

| DESCRIPTIF

Missions

Vous avez 75 ans (ou plus) ? Avec Sortir Plus, vous pouvez être accompagné dans vos sorties, à pied ou en voiture, par une personne de confiance pour faire des courses, aller chez le pharmacien, chez le coiffeur, rendre visite à des amis ou simplement partir en promenade.

Activités

Le service « Sortir plus » est disponible sur l'ensemble du territoire et concerne les personnes âgées de 75 ans et plus et ressortissantes de l'Agirc-Arrco (affiliées aux caisses de retraite complémentaire du secteur privé)

Pour en bénéficier, lors de votre premier besoin de sortie, contactez le : 091 090 971

Indiquez-lui la nature de votre demande (véhiculée ou non durée, distance...). Il se chargera de trouver un accompagnateur membre d'une structure d'aide à domicile proche de chez vous et de régler les aspects financiers.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également passer par le site <https://services75ans.agirc-arrco.fr/> et commander vos sorties directement depuis un espace dont l'accès vous sera communiqué suite au 1er échange avec un conseiller de la ligne dédiée. Cet accès sera créé à partir d'une adresse email (la vôtre ou celle d'un proche) que vous lui communiquerez. Il vous permettra ainsi qu'aux personnes de confiance que vous aurez désignées de commander des sorties, de suivre les factures des prestataires ayant réalisé la sortie ainsi que de consulter le solde restant de votre enveloppe annuelle.

Dans un cas comme dans l'autre, vous n'aurez rien à avancer, ni à régler : vos sorties sont intégralement prises en charge par votre caisse Agirc-Arrco dans la limite de votre enveloppe annuelle.

Chaque fois que vous prévoyez une sortie, contactez votre téléconseiller au moins 2 jours à l'avance (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, hors jours fériés).

Vous souhaitez choisir le prestataire chargé de vous accompagner ? Informez-en votre téléconseiller lors de l'enregistrement de votre demande. Le prestataire habituel pourra être missionné sous réserve qu'il soit référencé et disponible.

Adaptations proposées

En cas de besoins spécifiques du bénéficiaire lors du déplacement (fauteuil roulant, handicap visuel...), il suffira pour le **bénéficiaire ou son accompagnant de le stipuler lors de la prise de rendez-vous** auprès de la plateforme téléphonique qui recherchera l'organisme à même de répondre aux besoins.

Équipements adaptés

Les accompagnements sont réalisés soit à pied « au bras » soit en véhicule.

Des véhicules adaptés peuvent être proposés uniquement si ce besoin a été spécifié lors de la demande de rendez-vous.

Seuls les organismes agréés « service à la personne » peuvent assurer ces déplacements.

| INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Modalités de prise de RDV

- Téléphone

Tarifs/prises en charges

Le demandeur participe à hauteur de 15 euros pour la commande du premier chéquier d'une valeur de 150 euros

Jours d'ouverture

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi
- Dimanche

Indisponibilités dans l'année

aucune

Aire d'intervention

- Calvados
- Eure
- Manche
- Orne
- Seine-Maritime

| DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

[Depliant Action sociale Agirc Arrco 2023](#)

Dernière mise à jour le 24 juillet 2024

Lien de la fiche sur le site RSVA : <https://rsva.fr/acteurs/dispositif-sortir-plus-agirc-arrco/>